

Cartable Numérique Besançon.Clic - Formation des parents - Conventions

Mme l'Adjointe PRESSE, Rapporteur : Dans le prolongement du Cartable Numérique mis à disposition de tous les enfants de CE2, il a été décidé de proposer aux parents concernés de participer à des séances d'initiation aux Technologies de l'Information et de la Communication.

Cette action doit permettre aux familles non initiées de comprendre les activités de leurs enfants sur l'ordinateur à la maison et de découvrir les usages possibles ; elle vise à réduire la fracture numérique.

Douze heures de formation gratuites sont donc proposées aux familles ; elles se décomposent en quatre modules :

- Initiation à l'utilisation de l'ordinateur (2 fois deux heures)
- Traitement de texte (deux heures)
- Initiation à Internet (2 fois deux heures)
- Courrier électronique (deux heures).

Elles sont réservées aux seuls parents dont le ou les enfants bénéficient du programme Besançon.Clic.

Pour réaliser ces actions de formation, les Associations de Quartier, MJC et structures municipales suivantes seraient dotées de 6 à 10 ordinateurs en réseau, connectés à Internet :

- **Association Bouge-toi** - 9, rue de Reims
- **Espace Formation** - 14, avenue du Parc
- **FRANCAS** - Avenue Ile de France
- **ASEP** - 22, rue Résal
- **Bibliothèque de l'école Velotte** - Chemin des Echenoz
- **Centre International de Séjour** - 19, rue du Gard
- **Maison de quartier de la Grette** - 31, rue du Général Brulard
- **Comité de Quartier de St-Claude** - 5, rue Jean Wyrsh
- **EREA** - Chemin de la Chaille
- **Point Public Clairs-Soleils** - 67, rue de Chalezeule
- **MJC de Palente** - 24, rue des Roses
- **PEP du Doubs, Tambour Battant** - 6, rue de la Madeleine

La Ville de Besançon a procédé à la mise à niveau et au complément des installations existantes : 67 ordinateurs et 10 imprimantes supplémentaires ont été mis à disposition des associations.

Les logiciels installés sont identiques à ceux fournis avec le Cartable numérique.

La Ville de Besançon prend en charge le Forfait Internet ADSL.

L'animation des formations sera effectuée par des représentants des différentes associations, étudiants ou passionnés de nouvelles technologies rémunérés par la Ville.

Il est proposé d'établir une convention avec chacun des organismes concernés jusqu'au 31/12/2003, avec possibilité de prolongation pour définir les conditions d'utilisations des locaux et des équipements informatiques.

Les principes généraux :

- l'association met gratuitement à disposition des parents d'élèves intéressés la salle et les éventuels équipements informatiques existants,

- cette salle est réservée prioritairement pour les sessions du Cartable Besançon. Clic le soir de 20 h à 22 h ou le samedi matin,

- la Ville de Besançon fournit des ordinateurs de façon à disposer d'au moins 6 équipements en réseau sur chaque lieu, d'une imprimante, d'un accès Internet,

- l'Association peut librement disposer des ordinateurs en dehors des heures de formation,

- la Ville de Besançon prend en charge durant la convention le forfait Internet et assure la maintenance de l'installation,

- l'Association propose des formateurs ; à défaut, elle accepte que la Ville puisse faire intervenir d'autres personnes,

- l'Association s'engage à développer pour les habitants du quartier (adultes, enfants, retraités...) des actions de sensibilisation formation aux TIC,

- l'Association fournit chaque année à la Ville de Besançon un bilan des actions menées (formation effectuées, dates, nombre de participants...),

Le Conseil Municipal est donc invité à autoriser M. le Maire à signer les conventions à conclure avec les différents partenaires.

«M. LE MAIRE : Je sais bien que l'heure est avancée mais je souhaite vous dire quelques mots sur cette opération dont le bilan est à mon sens à tous points remarquable. A Besançon on peut être fier de ce que nous avons fait car nous avons été cités à plusieurs reprises dans la presse nationale et régionale. C'est une opération qui a été menée par le service Communication et Informatique avec Manu DUMONT. Ce soir il s'agit de la formation dans les quartiers et c'est Françoise PRESSE qui va nous en parler. Je veux vous donner quand même un ou deux chiffres sur cette opération ; la distribution des ordinateurs s'est terminée le 12 avril, il y a un mois, elle concernait 1 111 élèves et 70 enseignants. 1 001 retraits ont été effectués, donc la quasi totalité des familles a répondu présente. La préparation et la distribution du matériel informatique a été faite dans de bonnes conditions et je félicite à nouveau le personnel du CHAT qui a réalisé un gros travail afin que tout se passe bien, ainsi que le service Informatique. Je suis allé le samedi après-midi au CHAT, le personnel était là et distribuait les ordinateurs, le soir ils étaient encore là. Ils sont allés avec Françoise FELLMANN et Emmanuel DUMONT dans toutes les classes et ça s'est bien passé. Maintenant ils assument effectivement l'après-vente. Même si nous pouvons avoir quelques difficultés ici ou là, il y a quand même plus de 750 connexions Internet qui ont été établies et si quelques problèmes subsistent, ça reste à mettre au point. C'est une bonne opération qui a satisfait beaucoup de personnes. Merci les deux Françoise, merci Manu par rapport à cela, merci aussi aux enseignants qui ont joué le jeu et je crois que c'est une réussite à laquelle nous n'osions pas rêver. En ce qui concerne les demandes de formation par les parents, à ce jour nous avons 500 personnes à former, 500 personnes, vous entendez bien, qui vont s'initier à l'informatique et à Internet. Quand on parle de réduire la fracture numérique, ça ce n'est pas de la «tchatche» c'est du réel, il y a 500 personnes, des parents qui vont apprendre à surfer sur Internet. Voilà ce que je voulais vous dire.

J'ai discuté l'autre jour avec des responsables du milieu économique de cette opération que j'ai totalement portée, étant un passionné de l'informatique. Mes interlocuteurs ont souligné l'aspect important qui n'a pas été pris en compte, c'est que les parents de ces enfants qui ont les ordinateurs chez eux ont ainsi un moyen de formation à domicile et non dans les maisons de quartiers, ce qui est important. J'ai été un petit peu long et il est tard, mais je tenais à faire ces quelques observations.

Mme Françoise PRESSE : Je n'ai pas grand chose à rajouter Monsieur le Maire puisque vous avez donné toutes les indications. L'ensemble des enfants de CE2 ayant été dotés de matériel, il restait encore à fournir aux parents de ces enfants les moyens d'accéder à l'outil informatique, à Internet parce qu'encore très souvent les parents regardaient passer les nouvelles technologies de l'information sans y avoir accès, soit pour des raisons financières, soit parce qu'ils n'en avaient pas la connaissance. Donc dans ce projet, vous voyez que nous allons conventionner avec 12 sites qui maillent entièrement le territoire de la commune, soit des associations, soit des structures communales et qui travaillent en partenariat avec la Ville.

Peut-être pour regarder un peu l'avenir, on essaie de travailler dans une optique future d'espaces publics numériques mais à l'intérieur des quartiers et avec l'optique éventuellement d'aller vers quelque chose de plus global et d'un lieu peut-être plus central. Mais pour l'instant nous en restons à la réalité, c'est-à-dire à la réalité des quartiers et ça marche bien, 500 parents inscrits, de nombreux modules à assurer avant le 15 juillet environ et des conventions que l'on signera avec les différents partenaires et qui iront jusqu'au mois de décembre.

M. LE MAIRE : Quand on dit 500 parents, on peut dire 500 familles, donc ça fait même 1 000 personnes.

Mme Nicole WEINMAN : Une remarque que je vous ai déjà faite. C'est très bien, bien sûr on est tous d'accord pour qu'on puisse développer les TIC mais une réserve quand même quant aux coûts induits, aux coûts indirects de fonctionnement pour les associations qui peuvent être aussi de l'encre, du papier, des choses comme cela et pour les familles.

La deuxième chose, quand vous dites que vous avez discuté avec des gens du milieu économique, attention ! le libéralisme ça pervertit.

M. LE MAIRE : Je discute avec tout le monde et j'ai de très très bons amis dans le milieu économique. J'ai même discuté avec un chef d'entreprise lyonnais pour l'inciter à venir à Besançon et j'en suis très fier. Ça ne me dérange pas de discuter avec des tenants ou avec d'anciens suppôts du maoïsme, de même qu'avec des représentants du milieu économique qui d'ailleurs quelquefois sont les mêmes parce qu'il y a des responsables économiques qui ont été aussi des suppôts du maoïsme. Monsieur DUMONT, vous vous êtes beaucoup investi dans cette opération.

M. Emmanuel DUMONT : Juste pour dire à Nicole WEINMAN qu'en fait ces associations ont peut-être quelques charges induites. En revanche pour la plupart elles n'avaient pas de salle multimédia ni de connexion Internet, donc dans la convention elles bénéficient de ces outils pour pouvoir mener à bien leurs activités au quotidien, donc gagnant/gagnant.

M. LE MAIRE : Si j'en juge par le courrier que je reçois, c'est plutôt apprécié».

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide d'adopter la proposition qui lui est soumise.

Récépissé préfectoral du 20 mai 2003.

12 mai 2003